



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-005

PUBLIÉ LE 4 JANVIER 2022

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2022-01-04-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal ?? SIE 7 (3 pages)	Page 3
75-2022-01-04-00003 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal ?? SIP 16 NORD (4 pages)	Page 7

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-01-04-00002

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
SIE 7



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris

PÔLE DE GESTION FISCALE

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS
7ème

9 Place Saint Sulpice

75292 PARIS 06



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 3 janvier 2022

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des Impôts des entreprises de PARIS 6ème, 9 Place Saint Sulpice
75292 PARIS 06

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de
son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale
des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des
Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et
notamment son article 16 ;

Article 1

Arrête :

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine HUGUET, inspectrice divisionnaire des Finances
publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet,
de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération, transaction ou
rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution
économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés
dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 60 000 € par
demande ;

5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les
déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame **Nadine CARDINAL**, inspectrice des Finances publiques et à Monsieur **Hervé MERMILLON**, inspecteur des Finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 15 000 € par demande ;
- 5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances.

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme DUPAS Sandrine	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
M. LAVEUF Thierry	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme DAHO Noëlle	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme COURANT Caroline	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme MARMOUCHI Karine	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €

Mme GUIDOU Souad	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme ROQUES Marie José	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
M. GIRARD Pierick	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme GOUDOU Lise	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
M. JULAN Fabrice	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
M. KIEFFER Jean-François	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme KYRATZIS Jeanne	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
M. FERNANDEZ Tony	Agent des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
M. MINICONI Paul-François	Agent des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme GUESSOUS Fatma	Agent des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme TECHER Marine	Agent des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le comptable public,
responsable du service des Impôts des entreprises,
Pascal LEMAIRE

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-01-04-00003

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
SIP 16 NORD



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté

Égalité

Fraternité

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

POLES DE GESTION FISCALE

**SIP Paris 16ème nord
12 rue Georges Sand
75796 PARIS cedex 16**



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 04/01/2022

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de **Paris 16ème nord**,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle MATHIEU, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme PUECH Sylvie M. Arnauld CHAMPAGNE	Mme Sophie VIVIES
--	-------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M. Mikael DAMERVAL	M. Gregoire FERNANDEZ-MARCOTTE
Mme Anne FOUCAULT	M. Thibaut MARMORAS
M ; Christophe LE MAUX	M. Soubeyrou LO
M. Romain ROUERE	M. Henri SENE
Mme Audrey SOULEYREAU	Mme Peggy TRAVAILLEUR
Mme Virginie VILAIN	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme Christine CLAIN	Mme Sandra FOLGUERAL
M. Yann GONDOUIN	M. Emmanuel GUERARD
Mme Amina KHADDAR	M. Yann Erwan LE DIGARCHER
Mme Milka PUSONJIC	Mme Anne Laure TANTALE

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Sylvie PUECH	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme Sophie VIVIES	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. Arnauld CHAMPAGNE	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
M. Simon DIDIER-LAURENT	Contrôleur des finances publiques	1 500 €
Mme Nadine JEAN-PAUL	Contrôleuse des finances publiques	1 500 €
M. Denis JOSIERE	Contrôleur des finances publiques	1 500 €
Mme Florence LACAZE-LABADIE	Contrôleuse des finances publiques	1 500 €
M. Koffi NOVIVOR	Contrôleur des finances publiques	1 500 €
Mme Pauline RENO	Contrôleuse des finances publiques	1 500 €
Mme Nora SAOUDAOU	Contrôleuse des finances publiques	1 500 €
Mme Veronique SEVIN	Contrôleuse principale des finances publiques	1 500 €
M. Sebastien VAUTRIN	Contrôleur des finances publiques	1 500 €
Mme Marion LE NY	Agente administrative des finances publiques	1 500 €
M. Gaylord JARRY	Agente administrative des finances publiques	1 500 €

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
Mme Isabelle MATHIEU	Inspectrice divisionnaire des finances publiques
Mme Sylvie PUECH	Inspectrice des finances publiques
Mme Sophie VIVIES	Inspectrice des finances publiques
M. Arnauld CHAMPAGNE	Inspecteur des finances publiques

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le comptable, responsable du service des impôts
des particuliers de Paris 16ème nord

Signé

Jean-Jacques DURET